

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmes se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par Le Maire, Monsieur Alfred STADLER, conformément à l'article L.2122-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mr Alfred STADLER, Mme Christine BRITES, Mme Isabelle STADLER, Mr Nicolas CHARPENTIER Mme Marie-Christine PAMART, Mr Christophe MAUDET, Mr Hervé HAUDIQUET, Mr Michael LUSSEAU, Mr Gérard OLIVIER, Mr Philippe ROELS, Mr Anthony COLACE, Mme Alexandra LORVELLEC.

Mme Nathalie GUERREIRO a donné pouvoir à Mme Christine BRITES

Etai(en)t absent excusé : Mr Stéphane CORRAL, Mr Bruno LARMONIE.

Secrétaire de séance : Mr Christophe MAUDET.

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux des taxes directes locales comme suit :

Pour mémoire les taux de 2022 étaient les suivants :

- Foncier bâti 38.10 %
- Foncier non-bâti 62.04 %

Après en avoir délibéré,

- VOTE le taux des taxes 2023 comme suit:

- Foncier bâti 38.10 %
- Foncier non-bâti 62.04 %
- Habitation : 21.23 %

VOTE : 13 voix POUR

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2023, qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT : 1 017 907.71 €
INVESTISSEMENT : 455 937.27 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité le projet du Budget Primitif 2023 tel qu'il lui a été présenté.

La séance est levée à 20 h 40